

16 MARS 2020

Coronavirus : Bpifrance amplifie son soutien aux entreprises affectées par les conséquences économiques de l'épidémie et active de nouvelles mesures d'urgences.

Paris, le 16 mars 2020 – Afin de pallier aux difficultés de trésorerie des entreprises dont l'activité est impactée par l'épidémie de Coronavirus (Covid-19), Bpifrance déploie de nouvelles mesures à destination des TPE, PME et ETI. Le numéro vert (0 969 370 240) et le site Internet de Bpifrance permettent aux dirigeants d'entreprise d'être informés et pris en charge par le réseau de Bpifrance.

Détail des mesures d'urgence pour les entreprises impactées par l'épidémie de Coronavirus :

Rehaussement du niveau de la garantie Bpifrance à hauteur de 90%, en partenariat avec les banques et les Régions :

- Pour les prêts de 3 à 7 ans accordés par les banques privées ;
- Pour les découverts confirmés pour une période de 12 à 18 mois par la banque de l'entreprise.
- La garantie Bpifrance est désormais accessible aux ETI.

Soutien direct de Bpifrance à la trésorerie des entreprises :

- Suspension, à compter du 16 mars, du paiement des échéances de prêts accordés par Bpifrance.
- Mobilisation de l'ensemble des factures, accompagnée d'un crédit de trésorerie représentant 30% des volumes mobilisés ;
- Prêts sans garantie¹ de 3 à 5 ans, de 10 000 euros à plusieurs dizaines de millions d'euros. Ces prêts sont assortis d'un différé de remboursement du capital ;

Le détail et la mise en place de l'ensemble de ces mesures exceptionnelles sont accessibles via le numéro vert dédié, **0 969 370 240**, et le site internet de Bpifrance [**www.bpifrance.fr**](http://www.bpifrance.fr)

Contacts presse :

Bpifrance
Anne-Sophie de Faucigny
as.defaucigny@bpifrance.fr
Tél. : 06 46 01 52 86

Nathalie Police
nathalie.police@bpifrance.fr
Tél. : 06 07 58 65 19